Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Aucune exigence particulière.
- · Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Usage reserve aux professionnels.

- · Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- · Emploi de la substance / de la préparation Étanchement réactif (Composant A)
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Uzin Utz Belgique sa Poortakkerstraat 37/0102 9051 GENT Tél (09) 222 58 48 Fax (09) 222 33 80

· Service chargé des renseignements:

Product management msds.info@uzin-utz.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoisons: tél (070) 245 245

N° d'appel d' urgence du transport: +49 (0)621 60 43 33 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS07, GHS09
- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Résines de bisphénol-A-épichlorhydrine (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Résines de bisphénol-F-épichlorhydrine (poids moléculaire moyen ≤ 700)

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

(suite de la page 1)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
	CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	Résines de bisphénol-A-épichlorhydrine (poids moléculaire moyen ≤ 700)	50-75%
	Reg.nr.: 01-2119436619-26	🔖 Aquatic Chronic 2, H411; 🚺 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
	CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8	Résines de bisphénol-F-épichlorhydrine (poids moléculaire moyen ≤ 700)	25-50%
	Reg.nr.: 01-2119454392-40	Aquatic Chronic 2, H411; 🕔 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observer également la fiche de données de sécurité du composant B.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO₂ poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

 Date d'impression : 09.06.2020
 Version: 2
 Révision: 09.06.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

(suite de la page 2)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 09.06.2020
 Version : 2
 Révision : 09.06.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

(suite de la page 3)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• Protection respiratoire: Non requis. Mais durant l'application, s'assurer d'une bonne ventilation. • Protection des mains:



Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter (EN 374)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

D'au moins 480 minutes • Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques ou protection du visage (EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Visqueuse Couleur: Jaunâtre

· Odeur: Faible, caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** >200 °C

· Point d'éclair >150 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

• **Densité à 20 °C:** 1,2 g/cm³

Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.
Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020 Version: 2 Révision: 09.06.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

(suite de la page 4)

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: 6.800-8.800 mPas (Brookfield)

Cinématique: Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.

Polymérisation par dégagement de chaleur.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz/vapeurs irritants

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 1675-54-3 Résines de bisphénol-A-épichlorhydrine (poids moléculaire moyen ≤ 700)

EC50/48h 1,8 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

(suite de la page 5)

EC50/72h 11 mg/l (Scenedesmus capricornutum)

LC50/96h | 2 mg/l (Piscis)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Mélanger les deux composants, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.

Les restes de produit sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE

DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Résine

époxydique)

UN3082

· IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (Epoxy resins), MARINE

POLLUTANT

· IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (Epoxy resins)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

	(suite de la page
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	,
l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A.S-F
· Stowage Category	A
0 0 1	11
14.7 Transport en vrac conformément à l'anne.	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	-
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT D
•	VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A
	(RÉSINE ÉPOXYDIQUE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Restriction de l'utilisation recommandée. Usage reserve aux professionnels.
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.06.2020 Version: 2 Révision: 09.06.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. A

(suite de la page 7)

· Contact:

Uzin Utz Belgique sa Tél. (09) 222 58 48

E-Mail: msds.info@uzin-utz.com

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

BE_FR

Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020 Version: 3 Révision: 29.10.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Aucune exigence particulière.
- · Secteur d'utilisation

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Usage reserve aux professionnels.

- · Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- · Emploi de la substance / de la préparation Étanchement réactif (Composant B)
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Uzin Utz Belgique sa Poortakkerstraat 37/0102 9051 GENT Tél (09) 222 58 48 Fax (09) 222 33 80

· Service chargé des renseignements:

Product management msds.info@uzin-utz.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoisons: tél (070) 245 245

N° d'appel d' urgence du transport: +49 (0)621 60 43 33 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS05, GHS07, GHS09
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Polyoxypropylenediamine

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020 Version: 3 Révision: 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 1)

Phenol, styrenated

2,2,4-/2,4,4-Trimethylhexane-1,6-diamine

Amines, C12-18-alkyl

· Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable. · **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Sable de quartz (SiO₂) substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 9046-10-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12	Polyoxypropylenediamine Skin Corr. IB, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	10-<20%
CAS: 61788-44-1 EINECS: 262-975-0 Reg.nr.: 01-2119979575-18	Phenol, styrenated Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	10-<20%
CAS: 25513-64-8 EINECS: 247-063-2 Reg.nr.: 01-2119560598-25	2,2,4-/2,4,4-Trimethylhexane-1,6-diamine Skin Corr. IB, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	3-<5%
CAS: 2156592-58-2 Reg.nr.: 01-2119473798-17	Amines, C12-18-alkyl ❖ STOT RE 2, H373; ❖ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ❖ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ❖ Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	3-<5%
CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 Reg.nr.: 01-2119560597-27	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Skin Corr. IB, H314; Eye Dam. I, H318; 🗘 Acute Tox. 4, H302	1-<3%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

BE F

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.10.2020 Version: 3 Révision: 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO₂ poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.10.2020
 Version : 3
 Révision : 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre le gel.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 14808-60-7 Sable de quartz (SiO₂)

VL Valeur à long terme: 0,1 mg/m³ C;poussières alvéolaires

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Non requis. Mais durant l'application, s'assurer d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:



Utiliser des gants en matériau stable (ex: nitrile) - éventuellement tricotés afin qu'ils soient plus confortables à porter (EN 374)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,5 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

D'au moins 480 minutes

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques ou protection du visage (EN 166)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.
- · Aspect:

Forme: Pâteuse Couleur: Gris

· Odeur: Genre poisson · Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

(suite page 5)

Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.10.2020
 Version : 3
 Révision : 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

	(suite de la p
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé. : Non déterminé.
Point d'éclair	>100 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	>200 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20°C: Densité relative. Densité de vapeur: Vitesse d'évaporation.	1,6 g/cm³ Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité: Dynamique à 20°C: Cinématique:	125.000 mPas (Brookfield) Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Forte réaction exothermique aux acides.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz/vapeurs corrosifs

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 2156592-58-2 Amines, C12-18-alkyl

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2020 Version: 3 Révision: 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 5)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 2156592-58-2 Amines, C12-18-alkyl

LC50/96h 0,84 mg/l (Danio rerio)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Mélanger les deux composants, laisser durcir puis éliminer avec les déchets de chantier.

Les restes de produit sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

BE_FR

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 29.10.2020
 Version: 3
 Révision: 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 6)

	*
· 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN2735
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A (Polyoxypropylenediamine), DANGEREUX POUL'ENVIRONNEMENT
· IATA	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Polyoxypropylenediamine), MARINE POLLUTANT POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
	(Polyoxypropylenediamine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG	
· Classe · Étiquette	8 Matières corrosives. 8
· IATA	
Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pou l'environnement : Amines, C12-18-alkyl
· Marine Pollutant:	Oui
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups · Stowage Category	Alkalis A
· Stowage Category · Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
<u> </u>	поп причине.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantitás limitáas (LO)	11
· Quantités limitées (LQ)	$\frac{1L}{2}$
	7
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 E

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

 Date d'impression : 29.10.2020
 Version : 3
 Révision : 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (POLYOXYPROPYLENEDIAMINE), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

Aucun des composants n'est compris.

- · Catégorie SEVESO El Danger pour l'environnement aquatique
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Restriction de l'utilisation recommandée. Usage reserve aux professionnels.
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact:

Uzin Utz Belgique sa

Tél. (09) 222 58 48

E-Mail: msds.info@uzin-utz.com

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.10.2020 Version: 3 Révision: 29.10.2020

Nom du produit: codex Epo 2000 Comp. B

(suite de la page 8)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE_FR